

La Conférence Internationale sur les principes de catalogage

(Paris. - Unesco, 9-18 Octobre 1961)

L'A.B.F. a organisé le 12 décembre 1961 à l'Ecole des Chartes, une réunion consacrée à la Conférence internationale sur les principes de catalogage qui s'est tenue à l'UNESCO du 9 au 18 octobre 1961.

On trouvera ci-dessous le résumé des communications de M. Paul Poindron, conservateur en chef à la D.B.F., vice-président de la Conférence, et des membres de la délégation française.

Exposé général

par Paul POINDRON.

LA Conférence internationale sur les principes de catalogage qui s'est tenue sous le patronage de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (F.I.A.B.) du 9 au 18 octobre 1961 à Paris, marque une étape dans l'histoire du catalogage.

Pour mesurer l'importance de cette conférence, il convient de rappeler quelques dates :

- 1899. — Instructions catalographiques prussiennes remaniées en 1908.
- 1908. — *Catalog Rules* résultant d'un accord entre la « Library Association » britannique et l' « American Library Association ».
- 1935. — Création par la F.I.A.B. d'une sous-commission pour l'unification des règles catalographiques.
- 1949. — A.L.A. *Cataloging rules for author and title entries*.
- 1953. — Publication, par la Bibliothèque du Congrès sous le titre : *Cataloging rules and principles*, des conclusions de Mr Seymour Lubetzky qui inaugurent la révision des règles de l'A.L.A.
- 1954. — La révision des Instructions prussiennes est discutée pour la première fois à l'occasion de l'assemblée des bibliothécaires d'Allemagne tenue à Brême.

- Constitution à Zagreb par le Conseil de la F.I.A.B. d'un groupe de travail pour la coordination des principes de catalogage.
- 1955. — Première norme française consacrée aux collectivités-auteurs.
- 1956. — Publication des travaux du groupe de travail de la F.I.A.B. relatifs aux collectivités-auteurs et aux anonymes.
- 1959. — Réunion préliminaire à Londres pour la préparation de la Conférence internationale sur les principes de catalogage (1).

La Conférence d'octobre 1961 résulte donc de l'initiative prise en 1954 par la F.I.A.B., mais elle est l'aboutissement de plus de cinquante ans d'efforts de normalisation ou de recherches en vue de l'unification des règles de catalogage.

La Conférence de 1961 a été un succès sur le plan international. Elle a réuni 105 participants délégués de 53 pays et de 12 organisations internationales auxquelles s'ajoutaient les membres du comité d'organisation, désignés à Londres en 1959, et les auteurs de documents de travail nommés par le Comité; 104 observateurs de 20 pays assistaient également à la Conférence.

Toutes les régions du monde étaient représentées: ce vaste rassemblement avait été possible grâce au généreux concours financier du « Council on library resources ».

Les pays avaient été invités à se faire représenter par des experts responsables qui s'engageaient à mettre tout en œuvre pour faire appliquer ultérieurement les décisions de la Conférence. Les votes qui sont intervenus au cours de la Conférence ne représentent donc pas des points de vue personnels, mais sont les reflets des positions officielles prises, soit par les délégations nationales, soit par les délégations des organisations internationales.

Un projet d'exposé des principes avait été préparé par le secrétaire exécutif, M. Chaplin. Il fut discuté en assemblée générale et revu en réunion de groupes de travail, compte tenu des amendements présentés. Les différents paragraphes firent l'objet de votes séparés qui recueillirent une majorité jamais inférieure à 44 voix sur 63 votes exprimés, sauf un paragraphe qui comportait une option.

L'accord fut presque unanime entre les grands pays; un petit îlot de résistance se manifesta autour des pays scandinaves; l'Allemagne se rallia à la notion de collectivité-auteur.

Ces résultats, qui dépassent ce que l'on pouvait espérer, résultent d'un travail de préparation commencé dès 1954, mais surtout mis en place après la réunion de Londres en 1959; le mérite principal en revient à M. Chaplin, secrétaire exécutif, assisté des membres du Comité d'organisation, et au président de la Conférence, Sir Frank Francis; il revient aussi aux auteurs des documents de travail (la France eut deux rapports, l'un de Mme Honoré,

(1) Cf. *Bulletin d'informations de l'A.B.F.*, n° 30, novembre 1959, pp. 175-179.

sur les collectivités-auteurs et l'autre de M. Pierrot, sur les anonymes), à l'attention avec laquelle documents de travail et projet d'exposé des principes furent examinés dans les différents pays. La participation assidue de tous les membres de la Conférence aux réunions plénières et le sérieux apporté à la discussion paragraphe par paragraphe du projet d'exposé des principes furent aussi déterminants pour le succès de la Conférence.

Bien entendu, tout n'est pas réglé : il convient que ces principes soient maintenant appliqués dans les codes nationaux, et ensuite par les bibliothèques.

Certains travaux complémentaires restent à faire et le Comité d'organisation poursuit son travail.

La Conférence internationale aurait pu remettre en cause les principes qui avaient guidé les travaux de normalisation poursuivis en France depuis la Libération et qui ont abouti déjà à la norme sur les collectivités-auteurs et à celle sur la rédaction de la notice; le projet de norme sur les vedettes d'auteurs et d'anonymes ayant été laissé en attente des résultats de la Conférence.

Il n'en a rien été et si, sur quelques points de détail, la délégation française a dû accepter certains compromis, aucun principe adopté par la réunion internationale n'est en opposition absolue avec les principes français; c'est dire que si quelques ajustements de nos normes ou de nos projets de normes sont nécessaires, aucun bouleversement n'est à craindre. C'est là un encouragement précieux pour les travaux de la Commission du code de catalogage et pour la réalisation de son programme futur (1).

Rappelons qu'un exposé sur la préparation de la Conférence a paru dans le *Bulletin des Bibliothèques de France* (décembre 1960), que le numéro spécial (septembre-octobre 1961) est consacré à une analyse des documents de travail et à plusieurs articles de collègues anglais, américains, allemands et soviétiques; qu'enfin, le numéro de décembre 1961 du même *Bulletin* a publié le texte français du rapport préliminaire officiel qui contient l'exposé des principes adoptés par la Conférence.

(1) Cf. B. Bibl. France, déc. 1960, *Préparation de la Conférence internationale sur les principes de catalogage*, pp. 467-483; *Ibid.*, sept.-oct. 1961, numéro spécial sur la Conférence; *Ibid.*, déc. 1961, *Rapport officiel préliminaire de la Conférence*, pp. 559-574.